

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Régime d'épargne-études Avancé

Pour l'exercice allant du 27 janvier 2016 au 31 mars 2016

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient des faits saillants financiers, mais n'inclut pas les états financiers annuels audités complets du Régime d'épargne-études Avancé (le « Régime »). Vous pouvez demander et obtenir, sans frais, un exemplaire supplémentaire des états financiers audités en téléphonant au Service à la clientèle de Global au 1-877-460-7377, en adressant une demande par écrit à l'adresse suivante : 100 Mural St, Suite 102, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3, ou encore en consultant notre site Web au www.globalfinancial.ca ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

La Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») considère la gouvernance d'entreprise et la conformité comme des facteurs importants de la performance globale et du rendement à long terme des placements. À l'heure actuelle, les placements du Régime se limitent à des obligations d'État, des certificats de placement garanti, des billets à capital protégé et des titres d'emprunt du secteur privé précis ayant reçu une notation de crédit approuvée. Ces titres ne sont pas assortis de droits de vote. Par conséquent, les politiques et les procédures du Régime portant sur le vote et le vote par procuration se limitent à des circonstances exceptionnelles lorsqu'un droit de vote est accordé aux créanciers d'un émetteur en vertu de lois applicables.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE PLACEMENT

Les Actifs de Croissance Global Incorporée (« ACGI ») investit de manière prudente et a pour objectif de protéger votre capital et de générer un rendement positif sur vos placements dans le Régime d'épargne-études Avancé. ACGI investit principalement dans des obligations fédérales et provinciales, des obligations de sociétés de grande qualité, des certificats de placement garanti et des billets à capital protégé.

RISQUE

Le risque couru en investissant dans le Régime et sa pertinence pour les investisseurs sont décrits dans le prospectus. Puisque le portefeuille devrait se composer principalement de titres à revenu fixe, il est surtout exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité, au risque de prix et au risque de crédit.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

La Fondation fiduciaire d'épargne-études Global, le promoteur du Régime, a retenu les services d'ACGI à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement.

Au 31 mars 2016, ACGI n'avait pas encore investi les cotisations. En raison de la taille du Régime, les charges du Régime pour l'exercice allant du 27 janvier 2016 au 31 mars 2016 ont été absorbées par ACGI.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS ET D'EXPLOITATION

Le tableau suivant illustre les principales données financières du Régime pour l'exercice allant du 27 janvier 2016 au 31 mars 2016 afin de vous aider à comprendre les résultats financiers.

(en milliers de dollars)

État de la situation financière	2016
Total de l'actif	142 \$
Actif net	142 \$
Variation de l'actif net (en %)	s. o.

Compte de résultat global

Revenu de placement net	0 \$
-------------------------	------

État de l'évolution de l'actif net

Paiements d'aide aux études (PAE)	0 \$
Subventions gouvernementales	34 \$

Autres

Nombre total de contrats	54
Variation en % du nombre de contrats	s. o.

FRAIS DE GESTION

L'administration du Régime comprend les frais de traitement et de services du centre d'appels liés aux contrats actuels et aux nouveaux contrats, les paiements du fonds, les recouvrements de subventions gouvernementales, les modifications apportées au régime, les résiliations, les échéances et les PAE.

ACGI a renoncé aux frais d'administration du Régime totalisant 480 \$ pour l'exercice.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Aux termes d'un contrat de services administratifs, la Fondation a délégué des fonctions d'administration à ACGI et des fonctions de distribution au REEE Global (le « REEEG »), qui est inscrit à titre de distributeur de régimes de bourses d'études agréé en vertu des lois régissant les valeurs mobilières dans chacune des provinces et chacun des territoires où il vend des régimes de bourses d'études. REEEG est le principal placeur du Régime.

En contrepartie des services administratifs qu'elle fournit, ACGI est en droit de recevoir des frais d'administration correspondant à 2,35 % par année de l'actif du Régime. De plus, ACGI remet à REEEG des frais pour services spéciaux perçus auprès des souscripteurs s'appliquant principalement pour des chèques non honorés et retournés.

À titre de distributeur du Régime, REEEG est considéré comme étant une entité liée du Régime en raison de son lien commun avec certaines parties, ce qui pourrait signifier que le distributeur et l'émetteur (le Régime) ne sont pas indépendants l'un de l'autre.

RENDEMENT ANTÉRIEUR

Cette information n'est pas disponible, car le Régime existe depuis moins de un an.